

## **DISSOLUTION ANTICIPEE ET LIQUIDATION D'UN OPCVM**

### **FCP SALAMETT PLUS**

Fonds Commun de Placement de catégorie obligataire

Agrément du CMF n°22-2006 du 24 mai 2006

**Adresse : Carré de l'or -les jardins du Lac II-Les berges du lac -1053-Tunis**

L'Arab Financial Consultants, en sa qualité de gestionnaire du fonds commun de placement FCP SALAMETT PLUS porte à la connaissance des porteurs de parts et du public que son Conseil d'Administration réuni en date du 07 février 2024 a décidé la liquidation par anticipation dudit FCP. La liquidation du fonds est motivée par la faible évolution de son actif.

A cet effet et en application des dispositions de l'article 32 du Code des Organismes de Placement Collectif, l'Arab Financial Consultants a déposé auprès du Conseil du Marché Financier un dossier d'agrément de la dissolution anticipée et de la liquidation de FCP SALAMETT PLUS.

Le Collège du Conseil du Marché Financier, réuni en date du **03 septembre 2024** a décidé d'agréer la liquidation anticipée de FCP SALAMETT PLUS.

La date d'entrée en vigueur de la liquidation est fixée au **03 septembre 2024**. Par conséquent, les demandes de souscription et de rachat ne seront plus acceptées à partir de cette date. En application des dispositions de l'article 22 du Code des Organismes de Placement Collectif, l'Arab Financial Consultants assume les fonctions de liquidateur du fonds.